

Séance du 17 janvier 1916.

Présents; M<sup>l</sup> F. Delinoy, Bourgmestre président; Rostenne, échevin  
et Fripiat Secrétaire

Le collège

à cause de l'augmentation de la durée quotidienne du  
travail, décide d'allouer 1.50 par jour à 2 ouvriers que choisira  
M<sup>r</sup> Rostenne pour faire extraire les pierres nécessaires aux chemins  
et faire différents travaux de nettoyage au cimetière com<sup>te</sup>

decide

de faire demander à M<sup>r</sup> Oberling, commandant adjoint des  
pompiers de Namur, si la commune peut compter sur son  
aide en cas d'incendie dans la commune et de lui adjoin-  
dre, le cas échéant, une brigade de pompiers volontaires,  
l'autorité allemande ayant obligé l'administration  
com<sup>te</sup> à établir l'adite brigade.

decide

d'envoyer à M<sup>r</sup> Quérit d'Andenne et Wasseige de Wépion  
pour connaître leurs prix pour la fourniture de grès con-  
cassés rendus à la gare de Champion Vicinal.

Par le collège

Le secrétaire

J. B. Fripiat

Le Bourgmestre  
Delinoy

Séance du 31 Mars 1916

Présents: M<sup>l</sup><sup>r</sup> Delinoy, Bourgmestre président; Namiet, échevin et  
Fripiaut, secrétaire

Le collège

prend connaissance de la lettre émanant des Hospices civils de  
Namur réclamant 1.50 par jour pour l'entretien de Nathot  
Edgard à l'orphelinat des garçons de Namur et la reprise de  
l'orphelinat d'Héverlé réclamant pour le même objet  
200 francs par an et fourniture d'un brousseau.

décide

de placer ledit orphelin à Héverlé en proposant de donner  
20 francs par mois, chiffre rond, à condition que l'établisse-  
ment s'occupera du brousseau à fournir et de l'entretien  
complet pour l'avenir

Le secrétaire

J. B. Fripiaut

Le Bourgmestre  
Delinoy

Séance du 14 Juillet 1916.

Présents: M<sup>l</sup><sup>r</sup> Delinoy, Bourgmestre président; Namiet et  
Rostenne, échevins et Fripiaut secrétaire

Le collège

décide d'autoriser M<sup>me</sup> Josselet, institutrice à disposer  
de la somme de 4 francs par élève ou 110 francs, chif-  
fre rond pour donner aux 27 élèves de sa classe une re-  
compense en distribution de prix pour l'année scolaire 15-16

fin

Les vacances au 12 août et la rentrée au 20 octobre

En présence des manifestations qui ont lieu au sujet  
du prix élevé des œufs et du beurre, le collège décide  
de convoquer les cultivateurs de la commune à une  
réunion, à laquelle il assistera, chez M<sup>r</sup> Gustave Baucher,  
près de l'église de Bouge, dimanche 16 courant, après  
la grand-messe paroissiale, afin d'arriver à un accord  
avec eux.

Par le collège

Le secrétaire

J. B. Fripiaut

Le Bourgmestre  
Delinoy

Séance du 2 Août 1916

Présents: M<sup>lrs</sup> Delinoy, Bourgmestre président; Namiet et Rostenne, échevins et Tripiat secrétaire

Le Collège

Sur la délibération du Conseil Communal en date du 2 août courant, décidant la souscription de cinquante trois parts, de cent francs chacune, dans la Société coopérative en formation « Les magasins Communaux de la province de Namur »

Dans le but de remplacer le Collège par l'exécution de cette décision

délégué

Monsieur Firmin Hicquet, avocat, conseiller provincial à Namur à l'effet de, pour et au nom de la commune, intervenir à l'acte constitutif de ladite société, en changer, au besoin, la dénomination, approuver les statuts, souscrire le nombre de parts indiqué plus haut, les libérer, soit du cinquantième, soit de toute autre quotité qui serait déterminée par les statuts, nommer sous administrateurs et commissaires, assister et voter à toute assemblée qui se tiendrait immédiatement après la constitution, signer le registre social. Le cas échéant, demander l'admission de la commune après la constitution de la société, accomplir les formalités et effectuer le versement stipulé plus haut

ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Par le Collège

Le secrétaire

J. B. Tripiat

Le Bourgmestre  
Delinoy

Séance du 15 Décembre 1916.

Présents: M<sup>lrs</sup> Delinoy Louis, Bourgmestre président; Namiet, échevins, Tripiat secrétaire

Le Collège

Sur l'autorisation de mettre en vente publique le terrain dit: Les Broussailles du Bois de Bouge »

décide

de charger M<sup>re</sup> le notaire Hamoir de Namur de procéder à cette vente

décide

de convoquer le conseil communal pour mardi 19 courant  
ordre du jour: Examen du compte de 1915, demande de l'in-  
titutrice et obtenir une allocation annuelle de 200 francs de loge-  
ment pour les femmes depuis octobre 1914 à octobre 1916.

Séance du 27 Décembre 1916

Présents: M<sup>lrs</sup> L. Delimoy, Bourgmestre président; Namôt et  
Rostenne, échevins et Fripial, secrétaire

Le Collège

Bu la décision de M<sup>r</sup> l'architecte provincial de fixer au 9 Jan-  
vier prochain l'ouverture des soumissions pour le travail  
de restauration du presbytère par adjudication restreinte

décide

de convoquer pour soumissionner pour ce travail Mes-  
sieurs Guillaume Delvaux, Rhodius, Londot et Baurin,  
sans quatre entrepreneurs à namur

Le secrétaire

J. B. Fripial

Le Bourgmestre

Delimoy